



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réparation automobile

Question écrite n° 43833

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur une des conséquences de la forte diminution des accidents de la route - dont nous devons nous féliciter - qui frappe particulièrement le monde des carrossiers réparateurs. Leur situation économique se trouve aggravée par l'attitude de certaines compagnies d'assurance qui leur imposent des conventions d'agrément, des tarifs réduits et des services en contrepartie d'un volume hypothétique de travail. Pour certains d'entre eux, la situation devient dramatique. Aussi, afin d'éviter la fermeture d'entreprises en difficulté, il, lui demande quelles dispositions peuvent être prises en ce domaine. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Les difficultés mentionnées par la profession ne sont pas liées à un dysfonctionnement du marché de la réparation-collision. Il convient d'ailleurs d'observer que les professionnels de l'automobile ne dénoncent aucune pratique anticoncurrentielle sur ce marché. Dès lors que les partenaires économiques respectent les règles de la concurrence, ni le code de commerce, ni le code des assurances ne justifient une intervention des pouvoirs publics. Néanmoins, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie est sensible aux difficultés rencontrées par les carrossiers réparateurs. C'est pourquoi il a proposé aux professionnels que ses services (direction du Trésor, direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, direction des entreprises commerciales, artisanales et de services) encouragent et prennent part à une concertation visant à améliorer le dialogue entre assureurs et professionnels de l'automobile de manière à assurer une meilleure transparence de la négociation commerciale et une meilleure prise en compte de la qualité de service offerte par les carrossiers.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43833

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5248

Réponse publiée le : 14 décembre 2004, page 9969